
Observations de la commune de Strasbourg, accompagnant l'illustration d'un assignat, lors de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Observations de la commune de Strasbourg, accompagnant l'illustration d'un assignat, lors de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 276-277;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38435_t1_0276_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

tionnaires qu'ils ont si sagement prises font le bonheur des patriotes. Annoncez-leur que nous les admirons; que nous sommes sans cesse debout pour exécuter toutes celles qu'ils jugeront nécessaires.

« Mais, législateurs, votre tâche n'est pas finie, il faut donner au peuple français les bases d'une éducation républicaine après laquelle il soupire; il faut lui assurer la jouissance des bienfaits que lui promet une constitution fondée sur les principes de la raison et de l'égalité.

« Le vœu de la France entière, celui des Strasbourgeois en particulier est que vous restiez fermes à votre poste jusqu'à ce que la dernière heure du dernier de nos ennemis ait sonné. Par vous nous avons appris à goûter les charmes de la vraie liberté : que par vos lumières, que par votre inébranlable courage la République triomphe de tous les lâches du dedans et du dehors; vous êtes grands; que par vous le peuple français s'assure le premier rang parmi les peuples. Alors la France vous offrira les branches du superbe chêne et du paisible olivier. Rendus à vos tranquilles foyers, témoins du bonheur que vous aurez procuré à vos concitoyens, vous les entendrez s'écrier dans la joie de leurs fêtes civiques : c'est aux intrépides Montagnards que nous devons ces biens! »

Procès-verbal (1).

Le troisième frimaire, l'an II de la République française une et indivisible, à trois heures après-midi,

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 813.

Nous soussignés, commissaires de l'armée révolutionnaire, nous étant arrêtés à Stützenheim, à l'auberge du Cerf, étant un moment dans une chambre en haut, le citoyen Sigrist, commissaire du district de Strasbourg, faisant l'inventaire des émigrés de ce lieu, nous a montré un faux assignat portant les deux aigles, trois fleurs de lis, signé Gustave, et justice forcée, de deux mille livres, lequel le citoyen Dupont, gendarme de la première division de Paris a remis audit citoyen Sigrist, disant qu'il l'avait trouvé à Loignon (*sic*) (1), près Longwy, à l'armée ci-devant Kellermann, dans les habillements des émigrés, qu'ils avaient eus l'année passée.

Sur quoi nous en avons entraparlé et le citoyen Hamann est descendu pour demander au citoyen susdit si le susdit assignat lui appartenait, sur quoi ledit Dupont a répondu que oui. Ensuite il lui disait d'où il l'avait, il lui a répondu comme est dit ci-dessus. Le citoyen Hamann lui répondit qu'il était dangereux de porter des billets pareils et qu'il risquait d'être arrêté. Dans le moment et d'après l'avis de ses camarades, voulait le porter à Strasbourg, lui ont observé que le citoyen commissaire était sur les lieux, de le lui remettre pour le brûler à la chandelle. Ledit commissaire ne le trouvant pas à propos, s'en est emparé et en aurait dressé procès-verbal.

Fait audit lieu les jour, mois et an que dessus.

SIGRIST, commissaire; HAMANN, commissaire.

(1) Il s'agit de Longuyon.

Figuratif de l'assignat envoyé par la commune de Strasbourg (1).

(Les observations qui sont au bas sont reproduites sur l'original en deux parties, à gauche le texte en français, à droite le texte en allemand.)



OBSERVATIONS.

Qui est-ce qui a garanti les propriétés, l'acquit de la dette publique, la diminution des

impôts, le bonheur du Français?... c'est la nation.

Cette belle nation a-t-elle tenué (*sic*) ce qu'elle a promis? Très certainement, non, malgré les réclamations de passé les deux tiers des Français.

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 813.

Qui a créé ces assignats qui ruinent tout le monde? qui a suscité ces meurtres atroces qui anéantissent des familles entières? qui a commis ces vols sacrilèges et inouis des vases sacrés; ces spoliations inconnues jusqu'à nos jours; ces dégâts de toute espèce qui désolent la France?... c'est encore la fameuse nation. Qui forme donc cette nation perfide, parjure et inhumaine?... ce sont les clubs jacobites, l'assemblée dite nationale, les corps administratifs et tous les gradins qui leurs adhèrent.

Or n'est-il pas évident que cette nation abominable, c'est-à-dire ses membres solidairement les uns pour les autres, deviennent responsables des horreurs qui se sont commises depuis trois ans?... tout le monde dira que oui... donc il est clair comme le jour, que tous ceux qui ont perdu par la révolution doivent avoir leur recours contre ces monstres, et que pour le moins leurs biens, meubles et immeubles doivent être hypothéqués, vendus et employés à indemniser l'artisan, le négociant, etc. etc., même les imbéciles, qui se sont laissé persuader à l'achat des biens dits nationaux, et surtout le pauvre soldat, auquel sans les guerriers frais-moulus, on aurait pu assurer un meilleur sort, tandis qu'on va lui faire perdre une partie de sa modique solde par le papier qu'on lui donnera.

Description de la fête de la Raison célébrée pour la première fois à Strasbourg, le jour de la 3^e décade de brumaire de l'an II de la République une, indivisible et démocratique (1).

Le peuple français, renversant le trône des tyrans qui l'avaient asservi et se ressaisissant de la souveraineté qu'on lui avait ravie, venait de donner un grand exemple au monde, mais ces premiers succès ne suffisaient pas pour immortaliser sa gloire. Le despotisme était abattu... un nouveau monstre respirait encore. Le fanatisme insultait à la raison. Par des croyances absurdes et mensongères, par des cérémonies ridicules il comprimait dans leur source les premiers élans d'une nation éclairée qui ne jouissait encore qu'à demi de sa liberté, mais qui la voulait toute entière.

Ce peuple philosophe devait être libre sous tous les rapports, et frapper du même coup et les rois et les prêtres imposteurs.

C'est ce triomphe de la vérité sur le mensonge, des principes sur l'erreur, dont nous allons tracer le tableau.

Le département du Bas-Rhin se glorifiera dans les siècles à venir d'avoir le premier suivi l'exemple que donna à la République la commune de Paris.

Le peuple de Strasbourg avait abjuré dans une assemblée publique toutes les superstitions. Il avait déclaré solennellement et librement qu'il ne voulait plus reconnaître d'autre culte que celui de la raison, d'autre religion que celle de la nature.

Il annonça à ses magistrats que son intention était de célébrer la divinité qu'il venait de substituer à ses idoles anciennes et ridicules.

Le moment de la fête fut fixé à la décade la plus prochaine.

Ce jour arrivé, la Société populaire se rassembla au lieu de ses séances. Des citoyennes, amies de la République, s'y rendirent aussi;

elles étaient vêtues de blanc, et portaient le bonnet de la liberté; cet habillement simple rendait chez elles les charmes de la nature bien plus puissants que les ornements empruntés d'un luxe corrompé.

L'assemblée se mit en marche vers les 9 heures du matin. A sa tête on avait placé le buste de Marat, à chaque côté de l'image de l'ami du peuple on portait des faisceaux, symboles de l'union, et des piques, emblèmes de la force d'un peuple guerrier. Elles étaient ornées des couleurs de la liberté.

Les citoyennes ouvraient la marche; venaient ensuite les citoyens de tous les rangs confondus avec les amis de la Constitution républicaine, et les députés des Sociétés populaires de divers départements, envoyés à Strasbourg.

Le cortège dirigea ses pas vers le lieu où habitaient les représentants du peuple. L'un d'eux, le citoyen Baudot, se mêla dans la foule et au nom de la Convention nationale il voulut participer à un des premiers hommages rendus, depuis l'existence du monde, à la vérité.

Le peuple se rendit à la maison commune pour appeler à sa cérémonie ses magistrats. Les membres des autorités constituées tant civiles que militaires se mêlèrent dans la foule; et de là, au son d'une musique guerrière et en répétant mille fois les chants de la liberté on dirigea ses pas vers le temple de la Raison.

Ce temple avait été pendant quinze siècles le théâtre de l'imposture. A la voix de la philosophie il fut purifié en trois jours de tous les ornements ridicules qui servaient aux cérémonies du fanatisme. On ne voyait plus la moindre trace de la superstition. Au-dessus du frontispice de ce monument superbe on lisait ces mots : la lumière après les ténèbres.

Dans le sanctuaire où quelques instants auparavant on encensait le mensonge, s'élevait une montagne destinée comme celle dont nous parle la fable, à faire sortir de son sein les éclairs et les étincelles de la lumière.

Au haut de la montagne était placée la statue de la nature et celle de la liberté qui s'élançait vers elle. A leur côté on voyait deux génies, dont l'un foulait aux pieds des sceptres brisés, et l'autre tenait un faisceau lié par un ruban tricolore symbole des 85 départements réunis, appuyé sur la tête du fanatisme étendu à ses pieds.

La montagne était escarpée de rochers; quelques-uns semblaient s'être détachés tout récemment de sa cime, et on voyait que quelques catastrophes terribles s'étaient nouvellement passées dans son sein. Des monstres à face humaine, des reptiles à demi ensevelis sous les éclats des rochers semblaient se débattre sous ces ruines de la nature; ces monstres portaient avec eux les attributs de ce qu'ils furent autrefois : des livres où on lisait des erreurs, des encensoirs, des poignards. Là on voyait des prêtres de toutes les sectes : des rabbins avec les feuilles lacérées du *Talmud*; des ministres catholiques et protestants qui semblaient se charger encore de leurs anathèmes réciproques. Parmi ces prêtres on en remarquait un surtout, couvert d'un costume religieux cachant la perversité de son âme sous les dehors de la pénitence et cherchant à séduire l'innocence d'une jeune vierge qu'il voulait corrompre. Plus bas les mêmes hommes étaient encore désignés sous la figure d'un animal immonde couché dans la fange et levant

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 813.